



Les surfaces perméables en stabilisé et sablé sont difficiles d'entretien. La solution la plus efficace consiste à les engazonner et les entretenir par tontes régulières. Le choix du gazon est primordial et mieux vaut consulter les commerciaux qui pourront vous conseiller. De nombreux mélanges « gazon » existent aujourd'hui, il faut simplement bien connaître les sites à engazonner (sol, exposition...) et avoir identifié l'usage qu'en feront les utilisateurs.

Fiche technique Objectif Zéro Pesticide

B. 5

Engazonnement des allées

Les avantages de l'engazonnement

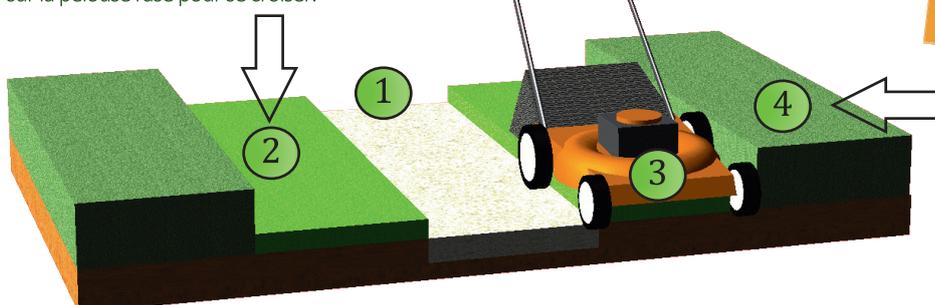
- ✓ Faible coût d'investissement et d'entretien.
- ✓ Entretien limité aux tontes régulières.
- ✓ Supplément esthétique.
- ✓ Limite l'érosion des sols en pente.

La mise en œuvre

Cas 1 : exemple d'un chemin piétonnier mais où, pour des raisons techniques ou esthétiques, il est impossible d'engazonner toute l'emprise du sentier.

- ✓ Redéfinir la largeur optimale de stabilisé qu'il faudra laisser pour le cheminement piéton **1**. On crée souvent de trop larges allées.
- ✓ Décompacter le sol sur les zones à engazonner, procéder à un apport de terre végétale si besoin.
- ✓ Choisir un mélange «gazon» qui supporte le piétinement et la sécheresse (voir au recto de cette fiche).
- ✓ Engazonner les emprises peu ou pas utilisées par les usagers **2** tout en prévoyant la tonte régulière d'une largeur de coupe du gazon situé de part et d'autre du sentier laissé en stabilisé **3**. Ce type d'entretien maintient la pelouse en bon état, donne un aspect soigné et entretenu des lieux, rassure les promeneurs (piétons, cyclistes, personnes en fauteuil roulant) et leur permet de se croiser en «mordant» sur la pelouse si besoin. Le reste de la surface en pelouse est tondue moins souvent et plus haut **4**.

La tonte rase d'une largeur de coupe seulement de part et d'autre du sentier donne aux usagers un sentiment de sécurité : ils n'hésiteront pas à mordre sur la pelouse rase pour se croiser.



Suivez le guide !

Le plus souvent, il suffit d'observer le sol : plus le passage est fréquent (piétinement), plus le sol se tasse et moins la flore spontanée se développe. Après l'engazonnement et après avoir réduit la largeur du sentier, vous incitez tout naturellement les utilisateurs à marcher au centre de celui-ci sur environ 30 cm de large.

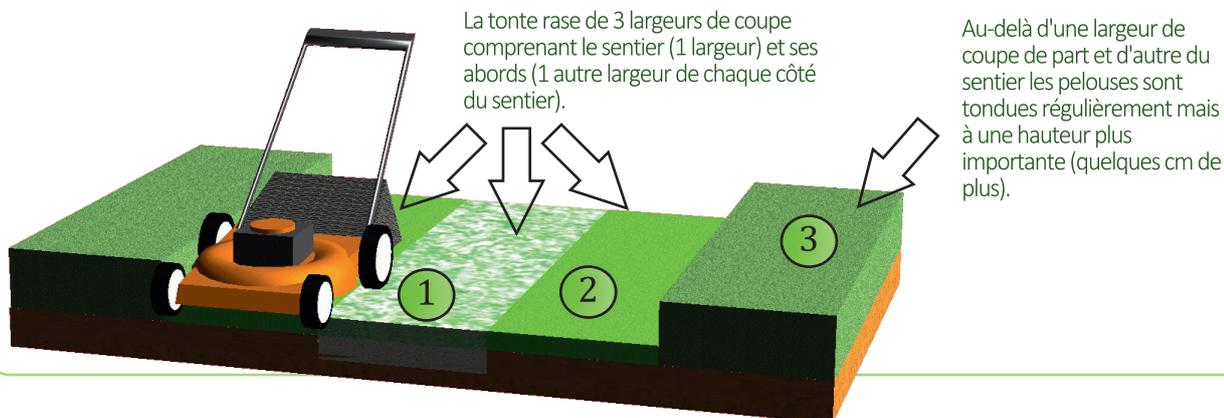
Au-delà d'une largeur de coupe de part et d'autre du sentier les pelouses sont tondues régulièrement mais à une hauteur plus importante (quelques cm de plus).



Cette technique consiste à semer un mélange "gazon" adapté au piétinement afin de végétaliser une allée en stabilisé. Ensuite, pour l'entretien, on se limite à une simple tonte rase et régulière qui permet de préserver l'esthétisme du site et de bien matérialiser le cheminement piéton.

Cas 2 : pour végétaliser l'ensemble de l'emprise du sentier :

- ✓ Laisser simplement la végétation spontanée se développer naturellement (enherbement) mais entretenir la bande de piétinement par une tonte rase et régulière **1**. Tondre à la même hauteur la végétation herbacée qui se développe de part et d'autre de la bande de piétinement sur une seule largeur de coupe **2**.
- ✓ Tondre plus haut (quelques centimètres de plus) la végétation qui se développe au-delà **3**.



Quand semer ?

Le gazon se sème de préférence en **début d'automne** lorsque la terre est encore chaude sous l'effet des derniers beaux jours. A cette période le semis bénéficie aussi des pluies. La germination est alors rapide et le gazon a jusqu'au printemps suivant pour bien s'enraciner. Dans ces conditions il résistera bien mieux aux périodes sèches qui suivront.

Pour aller plus loin...
Consultez le site internet :
<http://www.pelouses-net.com>

Le choix des gazons

Puisqu'il s'agit ici d'engazonner des allées piétonnes, mieux vaut choisir des mélanges de graminées rustiques qui résistent à la sécheresse et surtout, au piétinement :

Privilégier les gazons qui comportent donc **au moins 60%** de l'une de ces espèces :

- Ray-grass anglais
- Fétuque élevée
- Pâturin des prés

Pour l'engazonnement de sols drainants et soumis à la sécheresse, d'autres espèces sont désormais proposées. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos fournisseurs qui peuvent vous apporter de précieux conseils.

Où commander ?

(Liste non-exhaustive)

Pour semer au bon moment, rencontrez le conseiller-vendeur de votre fournisseur **dès la fin de l'été** pour passer commande rapidement de façon à être livré dès le début de l'automne.

Voici quelques entreprises qui peuvent approvisionner les communes en semence de gazon :

SA Pissier Espaces verts
Tél : 02 54 82 40 11

Plan Ornemental S.A.S
Tél : 06.89.94.25.68

Groupe CAAHMRO
Tél : 06.84.77.14.36